[Text]

the idea was not very sound, give you any other reason other than cost?

Mr. Juneau: Well, one thing that has to be considered is that we do not need a CRTC licence to proceed with that project. But the CRTC did not give any other reason. I do not think they dealt with the question at all, if I remember well. They did say that we should not use any of our existing funds to proceed with projects such as that one, which was not our intention anyway.

Mr. Caldwell: Well, perhaps you did not make a strong case for it, but is it any of the CRTC's business if you do? Why would they even comment on it?

Mr. Juneau: You are an authority in relation to the CRTC, but we are subject to CRTC.

Mr. Caldwell: I am going to become one.

Mr. Juneau: We do not want to get into any trouble. You can quarrel with them, but it is hazardous for us to quarrel with them. As an old broadcaster from northern Ontario once said, it is like porcupines making love, which is very carefully.

Mr. Caldwell: I want to tell you that my line of questioning is going to on the CRTC, starting on page 19, where you do make some comments. I know it is uncomfortable for you to talk about the CRTC, but you do have your licence now, so you do not need to worry about them for a while. Do you feel that during the licence hearings they did overstep their boundaries or their mandate?

Mr. Juneau: No, I do not think so. I think they were quite careful in expressing their views in terms of both long-term objectives and short-term objectives. Even in the case of the short-term objectives, they related them to the availability of funds. Then there were two conditions which were discussed with us ahead of time, as the act requires, and we agreed on those conditions.

In the case of the specialty licences, although we cannot disagree with what they said, we would not want to spend any of our existing funds on these new services anyway, so I would not say they exceeded their jurisdiction. It was difficult in the case of the news channel because they may have to hear that application, so they cannot say very much on that case. On the case of Northstar, as we call it, or the Windsor superstation, it is not a matter on which we require a licence, but they sounded unnecessarily negative.

Mr. Caldwell: I do not want to get hung up on the Windsor superstation, because that was one specific case. But I am not sure whether or not the mandate of the CRTC is to tell you the things that they are reported to have said. Is it their duty to tell you that regarding funding? Is it not the idea of the CRTC to see whether or not you are living up to your mandate for your licence?

[Translation]

longtemps et que vous la relancerez. Lorsqu'il a affirmé que cette proposition n'était pas très solide, monsieur Juneau, le CRTC vous a-t-il donné d'autres raisons que celle du coût?

M. Juneau: Je vous rappelle tout d'abord que nous n'avons pas besoin d'une licence du CRTC pour entreprendre ce projet. Mais le fait est que le Conseil n'a pas donné d'autre raison. Si je me souviens bien, il n'a pas vraiment discuté de cette question. Il a déclaré que nous ne devrions pas nous servir de nos fonds existants pour entreprendre des projets comme celuilà, ce qui n'était d'ailleurs pas notre intention.

M. Caldwell: Peut-être n'avez-vous pas assez fait valoir le bien-fondé de ce projet, mais ext-ce que cela intéresse de toute façon le CRTC? Pourquoi formule-t-il même un commentaire à ce sujet?

M. Juneau: Vous êtes une autorité en ce qui concerne le CRTC, mais quant à nous, nous y sommes assujettis.

M. Caldwell: Je vais le devenir.

M. Juneau: Nous ne voulons pas avoir des ennuis. Vous pouvez vous quereller avec lui, mais cela est risqué pour nous. Comme le disait un ancien radiodiffuseur du nord de l'Ontario, c'est comme lorsque les porcs-épics font l'amour, ils doivent faire bien attention.

M. Caldwell: Mes questions vont porter sur le CRTC, soit à compter de la page 19 où vous faites certaines oservations. Je sais qu'il est gênant pour vous de parler du CRTC, mais comme vous avez maintenant votre licence, vous ne serez pas obligés de vous préoccuper de lui pendant quelque temps. Croyez-vous qu'au cours des audiences sur l'attribution de la licence, il a outrepassé ses limites ou son mandat?

M. Juneau: Non, je ne le pense pas. Je pense qu'il s'est montré très prudent lorsqu'il a exprimé ses vues en termes d'objectifs à long terme et à court terme. Mais même en ce qui concerne les objectifs à court terme, il les a mis en rapport aux fonds disponibles. De plus, il a discuté avec nous au préalable, comme l'exige la loi, deux conditions, sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord.

En ce qui concerne les licences de services spécialisés, bien que nous ne puissions contredire ses affirmations, nous e serions pas disposés à consacrer nos fonds existants à ces nouveaux services, de toute façon, par conséquent je n'irais pas jusqu'à dire qu'il a outrepassé ses compétences. En ce qui concerne le canal d'informations cela était difficile, parce qu'il devra peut-être entendre la requête, ce qui signifie qu'il ne peut pas tellement se prononcer dans ce dossier. Dans le cas de Northstar, comme nous l'appelons, ou la superstation de Windsor, il ne nous est pas nécessaire d'obtenir une licence, mais le Conseil semblait sans raison négatif.

M. Caldwell: Je ne veux pas faire toute une histoire à propos de la superstation de Windsor étant donné qu'il s'agissait là d'un cas précis. Mais je ne suis pas certain que le CRTC soit mandaté pour vous dire tout ce qu'il vous a apparemment dit. Est-ce son devoir de vous faire ce genre de déclarations au sujet du financement? N'est-ce pas l'idée du CRTC de voir si vous respectez ou non le mandat qui vous est confié en vertu de votre licence?